



| Nombre de membres             |             |                                     |
|-------------------------------|-------------|-------------------------------------|
| Afférent au Conseil Municipal | En exercice | Qui ont pris part à la délibération |
| 29                            | 29          | 29                                  |

Date de la convocation :

23 juin 2026

Date d'affichage :

23 juin 2026

### **Objet**

N° 26.06.30 – 051

Election des représentants du  
Conseil Municipal au Conseil  
d'Administration du CCAS

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-six, le 30 juin, à 19h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Philippe SAINT-MARTIN, Maire.

**Présents** : Philippe SAINT-MARTIN, Florian DEYGAS, Sandrine QUIGNARD, Olivier PEANNE, Mélissa LARRAZET, Olivier DREZEN, Myriam DESTORS, Franck MARIMPOUY, Dominique GRATIANETTE, Vincent DELFOUR, Françoise GIMENO, Magali COLOMES-REMOIVILLE, Sylvain GALIBERT, Anne-France PLANCHET, Sandrine PRUNIER, Daphnée ETIE, Nicolas POMMIEZ, David LYS, Estelle DUBERT, Mélyssa LELONG, Nelly DUBERTRAND, Al TERSIC, Michel CASTETS, Patrick BEDAT, Sébastien FAISSOLLE, Delphine ALLEGRE, Sandra TOLLIS.

**Absents** : Jimmy BAMBOUCHE, Frédérique CHARPENEL.

**Procurations** : Jimmy BAMBOUCHE donne procuration à Philippe SAINT MARTIN – Frédérique CHARPENEL donne procuration à Delphine ALLEGRE.

**Secrétaire de séance** : Florian DEYGAS.

Suite à la démission de Madame GIMENO Françoise en date du 20 mai 2026, il convient de délibérer à nouveau pour procéder à l'élection des délégués du Conseil Municipal pour le représenter au conseil d'administration du CCAS au motif que « tout remplacement au sein du conseil d'administration entraîne obligatoirement la réélection de l'ensemble des membres issus du conseil municipal ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n° 95-562 du 6 mai 1995 relatif aux Centres Communaux d'Action Sociale modifié par le décret n°2000-6 du 4 janvier 2000,

Vu la délibération n°26.10.04 – 007 du 10 avril 2026 fixant à 10 le nombre d'administrateurs du CCAS,

Vu la délibération n°26.10.04 – 008 du 10 avril 2026 portant sur l'élection des représentants du conseil municipal au conseil d'administration du CCAS,

Vu le décret n°95-562 du 6 mai 1995 qui précise que le Maire fait partie du Conseil d'Administration en qualité de Président,

Considérant qu'en application des dispositions du CGCT et du décret n°95-562 du 6 mai 1995, notamment son article 8, le Conseil municipal élit en son sein au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel, ses représentants au Conseil d'Administration du CCAS, soit 5 titulaires,

Considérant la démission de Madame GIMENO Françoise, représentante du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS,

**Commune de SOUSTONS (Landes)**  
**Séance du conseil municipal du 30 juin 2026**

Envoyé en préfecture le 06/07/2026

Reçu en préfecture le 06/07/2026

Publié le 06/07/2026

ID : 040-214003105-20260706-DELIB26\_051-DE



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, élit :

- en qualité de membres titulaires

*1 Anne-France PLANCHET*

*2 Florian DEYGAS*

*3 Sandrine PRUNIER*

*4 Françoise GIMENO*

*5 Sandra TOLLIS*

Le présent acte est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Le Secrétaire,

Florian DEYGAS

Soustons, le 1<sup>er</sup> juillet 2026,

Monsieur le Maire,

Philippe SAINT-MARTIN

